



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Nouveau Programme d'appui aux droits linguistiques

Ottawa, le 23 juin 2008 – Dans le cadre de l'annonce d'un nouveau programme de contestation judiciaire faite le 19 juin dernier par l'honorable Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles et ministre de la Francophonie, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) se dit satisfaite de la décision du gouvernement mais s'interroge sur les modalités de mise en œuvre et du délai d'entrée en vigueur de ce nouveau programme. « Nous nous réjouissons de la tournure des événements dans cette affaire » a déclaré M. Ernest Thibodeau, président de la FNCSF, « mais nous devons attendre les détails concernant la mise en œuvre du programme avant de lui consentir notre plein appui ».

Le nouveau Programme d'appui aux droits linguistiques, comprenant trois volets, dont l'information et la promotion auprès des ayants droit, la médiation et le soutien aux recours judiciaires, vise des objectifs louables. Mais le gouvernement s'est donné un très long délai d'implantation et s'est réservé le pouvoir décisionnel quant au choix de l'organisme tiers qui sera chargé de sa mise en œuvre et du comité de spécialistes dont la tâche sera de sélectionner les dossiers à financer. « Il se pourrait fort bien que le programme n'entre pas en vigueur avant le début de 2010, ce qui serait fort malheureux, et bien que le gouvernement se soit engagé à consulter toutes les parties intéressées sur la dévolution de l'exécution du programme et le choix des dossiers à soutenir, la décision ultime demeurera la sienne » d'ajouter M. Thibodeau.

La FNCSF s'activera dans les mois à venir à obtenir toute l'information relative au programme et prendra les mesures nécessaires afin de contribuer à sa mise en œuvre le plus rapidement et le plus efficacement possible. « Il n'est pas question pour nous d'entraver de quelque façon que ce soit la mise en place d'un programme qui, tout compte fait, contribuera à la promotion du fait français à la grandeur du pays » de conclure le président de la FNCSF.

Rappelons que la Fédération nationale des conseils scolaires francophones est un organisme à but non lucratif qui représente, au plan canadien, trente et un conseils et commissions scolaires francophones et acadiens partout au Canada. Ces conseils et commissions scolaires offrent des services éducatifs en français à près de 150 000 élèves rassemblés dans plus de 630 établissements scolaires. La FNCSF a pour objectif de favoriser les échanges entre les conseils et de représenter les intérêts de ceux-ci auprès de diverses instances nationales.

-30-

Renseignements : Marc-André Charlebois, directeur général de la FNCSF
Tél. : (613) 744-3443 Courriel : macharlebois@bellnet.ca